

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 24 novembre 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Le plateau du 06/12/2025 est en ligne.
Vous pouvez trouver les documents d'organisation [en cliquant ici](#). Ils sont également disponible dans Footclubs - Foot Animation et Loisir.
Pour rappel, le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux

FOOT A 5

Les plateaux du mois de novembre et de décembre sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.
Vous pouvez trouver les documents d'organisation dans Footclubs - Foot Animation et Loisir.
Pour rappel, le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel
U13F

CRIT DU 15/11/2025
55102823 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / MUREAUX O.F.C. 2

U11F

CRIT DU 15/11/2025
55102774 VAL DE SEINE SCF 1 / ELANCOURT O.S.C. 2
55102775 ELANCOURT O.S.C. 1 / TRAPPES ES 1

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité au club
recevant
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

U15F

CRIT DU 08/11/2025
55103089 VAL DE SEINE SCF 2 / MANTOIS 78 FC 2

COURRIERS

GUYANCOURT ES 513620
Demande du club pour obtenir une dérogation de sous-classement de
YVELINES FOOT N° 1866

joueuses U14F en catégorie U13F.

La commission ne peut accéder à votre demande. Le sous-classement n'étant autorisé qu'en mixité.

MAGNY 78 FC 548767

Demande du club pour intégrer les plateaux de foot à 5 en U13F.
La commission intègre l'équipe pour le plateau du 13/12/2025 et vous encourage à vous engager via Footclubs pour les plateaux suivants.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

FOOT A 5
U13F

Rappel avant amende
Plateaux du 15/11/2025

PLAISIROIS FO

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

U13F

Rappel avant amende
Rencontres du 15/11/25

GUERVILLE ARNOUVILLE / MUREAUX O.F.C.
CONFLANS F.C. / CARRIERES S/SEINE US
VESINET SCI / SARTROUVILLE ES

U11F

Rappel avant amende
Rencontres du 15/11/25

MARLY ETANG / POISSY FC
VAL DE SEINE SCF / ELANCOURT O.S.C.
ELANCOURT O.S.C. / TRAPPES ES
VOISINS F.C. / MONTIGNY LE BX AS

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.
La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée
Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

U15F

CRIT DU 08/11/2025

55103152 MUREAUX OFC 2 - POISSY FC 3

La Commission regrette l'absence de réponse de POISSY FC.
La Commission sanctionne l'équipe de POISSY FC d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U13F

CRIT DU 15/11/2025

55102822 MANTOIS 78 FC 1 - VAL DE SEINE SCF

La Commission prend note du rapport de VAL DE SEINE SCF
La Commission sanctionne l'équipe de VAL DE SEINE SCF d'un avertissement.

CRIT DU 08/11/2025

55102819 ROSNY CS FOOT 1 - GUERVILLE ARNOUVILLE 1

La Commission prend note du rapport de ROSNY FOOT CS et de GUERVILLE ARNOUVILLE AS
La Commission sanctionne l'équipe de GUERVILLE ARNOUVILLE AS d'un avertissement.

CRIT DU 08/11/2025

55102909 SARTROUVILLE ES 2 - MONTESSON U.S. 1

La Commission prend note du rapport de SARTROUVILLE ES et regrette l'absence de réponse de MONTESSON U.S.
La Commission sanctionne l'équipe de MONTESSON US d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U11F

CRIT DU 08/11/2025

55102770 MONTIGNY LE BX AS 1 / VAL DE SEINE SCF 1

La Commission prend note du rapport de VAL DE SEINE SCF
La Commission sanctionne l'équipe de VAL DE SEINE SCF d'un avertissement.

DEMANDES DE RAPPORTS

U15F

CRIT DU 08/11/2025

55103089 VAL DE SEINE SCF / MANTOIS 78 FC 1 -

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur les raisons de la non utilisation de la FMI.

U13F

CRIT DU 15/11/2025

55102823 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 - LES MUREAUX OFC 1

La Commission prend note du rapport de MUREAUX OFC.

La Commission demande un rapport à GUERVILLE ARNOUVILLE
AS sur les raisons de la non utilisation de la FMI.

U11F

CRIT DU 15/11/2025

55102736 MARLY ETANG 1 - POISSY FC 1

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur les
raisons de la non utilisation de la FMI.

CRIT DU 15/11/2025

55102774 VAL DE SEINE SCF 1 - ELANCOURT O.S.C. 2

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur les
raisons de la non utilisation de la FMI.